

Direction Interrégionale de la Mer Manche Est – Mer du Nord

Liberté Égalité Fraternité

Service Réglementation et Contrôle des Activités Maritimes

Unité Réglementation des Ressources Marines

Le Havre, le 14 février 2023

<u>Participation du public aux décisions des autorités de l'État ayant une incidence sur</u> l'environnement

Attestation de consultation du public relative projet d'arrêté préfectoral n°XXX / 2023 portant modification de l'arrêté n°20/2018 du 02 mars 2018 réglementant l'usage dérogatoire de filets remorqués (chalutage) dans les trois milles au large des départements du Pas-de-Calais et de la Somme

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

En application de l'article 7 de la Charte de l'environnement et de l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement, les projets d'actes réglementaires émanant de l'État doivent être soumis à la consultation du public durant 21 jours.

Le projet a été consultable :

• par voie électronique à l'adresse suivante :

https://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-prefectoral-noxxx-2023-portant-a1194.html

sur place en version imprimée par demande auprès du service suivant :

Direction Interrégionale de la Mer Manche Est – Mer du Nord Unité Réglementation des Ressources Marines 4 rue du Colonel Fabien BP 34 – 76 083 Le Havre Cedex

Les observations du public ont été adressées à l'adresse suivante : consultation-peche.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

La consultation a été ouverte du 16 janvier au 06 février 2023 inclus.

Les observations et propositions du public font l'objet d'un document de synthèse.

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00 Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99

4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex